



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	25
Procurations :	2
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE_2021_021

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ESAT de VERDELAIS

L'ESAT LA FERME des COTEAUX est un organisme dépendant de l'Association pour le développement, l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées (A.D.I.A.P.H.) implanté à Verdélais. Cet organisme, en plus de proposer des stages aux personnes en situation de handicap afin de leur faire découvrir le monde du travail, propose également des prestations de service par la mise à disposition de travailleurs handicapés permettant leur insertion dans le monde professionnel. Un contrat de prestation indique les conditions et les modalités de collaboration entre les parties pour chaque intervenant de l'ESAT.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer ces contrats de prestation de services et/ou conventions de stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Considérant que la Collectivité est favorable à l'insertion professionnelle des personnes porteuses d'un handicap ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de prestation ou les conventions de stage avec l'ESAT LA FERME DES COTEAUX de Verdélais.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

